

**AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL 2014  
ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL  
AU SEIN DE LA SOCIETE AUSY**

**ENTRE :**

**La société AUSY**, Société anonyme au capital de 4 539 285 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 352 905 707, dont le siège social est sis au 6/10 rue Troyon, CS 80005, 92316 SEVRES CEDEX, représentée par Monsieur Thierry LE CARPENTIER sur délégation de Monsieur Jean-Marie MAGNET, en sa qualité de Président,

Et

D'une part,

**Les organisations syndicales**, représentées respectivement par :

- Monsieur Marc BONNAMY, délégué syndical C.F.D.T-F3C,
- Monsieur Jean-Luc DURAND, délégué syndical C.F.D.T-F3C,
- Monsieur Jean-Christophe LLORENS, délégué syndical C.F.D.T-F3C,
  
- Madame Nacéra BENRABAH, déléguée syndicale CFE-CGC FIECI,
- Madame Françoise CANTALOU, déléguée syndicale CFE-CGC FIECI,
- Monsieur Matthieu SYLVA, délégué syndical CFE-CGC FIECI,
  
- Monsieur Bruno CHOLLET, délégué syndical C-F-T-C-SICSTI,
- Madame Karine MUEL, déléguée syndicale C-F-T-C-SICSTI,
- Monsieur Thibault ROCH, délégué syndical C-F-T-C-SICSTI,
  
- Monsieur Nicolas BREIL, délégué syndical C.G.T,
- Monsieur Gilles GUY, délégué syndical C.G.T,
- Monsieur Richard KRANENWITTER, délégué syndical C.G.T,

D'autre part.

**Préambule**

Les parties au présent avenant ont signé le protocole préélectoral 2014 relatif aux élections des délégués du personnel en date du 28 janvier 2015.

Compte tenu du recours à un prestataire pour le vote par correspondance, les parties conviennent que le calendrier retenu lors de la signature du protocole préélectoral sera décalé.

La modification du calendrier prendra en compte les délais du prestataire pour l'organisation matérielle des votes par correspondance (préparation du matériel de vote, impression des professions de foi, assemblage, mise sous pli et expédition) ainsi que les congés scolaires des trois zones.

**Siège Social :**

6/10 rue Troyon – CS 80005 – 92316 SEVRES Cedex  
Tél : +33 (0)1 41 08 65 65 – Fax : +33 (0)1 46 44 65 08  
SA au capital de 4 465 030 Euros – 352 905 707 RCS NANTERRE – Code APE 6202A



Les dates d'échéances indiquées au sein du protocole préélectoral susvisé et l'annexe 1 sont modifiés comme suit :

**ANNEXE 1 : CALENDRIER DES ELECTIONS DP**

Annnonce des élections par voie d'affichage et de note .....	04.02
Affichage des listes électorales .....	24.02
Affichage des listes électorales définitives .....	27.02
Date limite de dépôt des listes de candidats (12h00) .....	27.03
Affichage des listes de candidats .....	27.02
Expédition aux salariés du matériel nécessaire au vote par correspondance.....	02.03 au 05.03
Date limite de réception des votes par correspondance .....	17.03
<b>Premier tour de scrutin .....</b>	<b>17.03</b>
Dépouillement .....	17.03
Affichage des résultats .....	18.03

**Dans le cas où un second tour de scrutin serait nécessaire**

Annnonce du 2 <sup>Nd</sup> tour .....	18.03
Affichage de la note d'appel à candidature.....	18.03
Date limite de dépôt des listes de candidats (12h00) .....	20.03
Affichage des listes de candidats .....	20.03
Expédition aux salariés, du matériel nécessaire au vote par correspondance.....	23.03 au 26.03
Date limite de réception des votes par correspondance. ....	07.04
<b>Deuxième tour de scrutin .....</b>	<b>07.04</b>
Dépouillement .....	.07.04
Affichage des résultats .....	.08.04
Envoi à l'administration .....	21.04 au plus tard

Les autres clauses du protocole préélectoral 2014 DP sont inchangées

**Siège Social :**

6/10 rue Troyon – CS 80005 – 92316 SEVRES Cedex  
Tél : +33 (0)1 41 08 65 65 – Fax : +33 (0)1 46 44 65 08  
SA au capital de 4 465 030 Euros – 352 905 707 RCS NANTERRE – Code APE 6202A

Fait à Sèvres, le 04 février 2015

Ont signé :

**Pour la Direction**

- Monsieur Thierry LE CARPENTIER sur délégation de Monsieur Jean-Marie MAGNET, en qualité de Président,

**Les organisations syndicales**, représentées respectivement par :

- Monsieur Marc BONNAMY, délégué syndical C.F.D.T-F3C,
- Monsieur Jean-Luc DURAND, délégué syndical C.F.D.T-F3C,
- Monsieur Jean-Christophe LLORENS, délégué syndical C.F.D.T-F3C,
  
- Madame Nacéra BENRABAH, déléguée syndicale CFE-CGC FIECI,
- Madame Françoise CANTALOU, déléguée syndicale CFE-CGC FIECI,
- Monsieur Matthieu SYLVA, délégué syndical CFE-CGC FIECI,
  
- Monsieur Bruno CHOLLET, délégué syndical C-F-T-C-SICSTI,
- Madame Karine MUEL, déléguée syndicale C-F-T-C-SICSTI,
- Monsieur Thibault ROCH, délégué syndical C-F-T-C-SICSTI,
  
- Monsieur Nicolas BREIL, délégué syndical C.G.T,
- Monsieur Gilles GUY, délégué syndical C.G.T,
- Monsieur Richard KRANENWITTER, délégué syndical C.G.T,

**Siège Social :**

6/10 rue Troyon – CS 80005 – 92316 SEVRES Cedex  
Tél : +33 (0)1 41 08 65 65 – Fax : +33 (0)1 46 44 65 08  
SA au capital de 4 465 030 Euros – 352 905 707 RCS NANTERRE – Code APE 6202A